



DIVISION DE MARSEILLE

CODEP-MRS-2018- 032429

Marseille, le 25 JUILLET 2018

Monsieur le directeur exécutif
Société SYNERGY HEALTH MARSEILLE
MIN 712 - ARNAVAUX
13323 MARSEILLE CEDEX 14

Objet : Contrôle des installations nucléaires de base
 Inspection n° INSSN-MRS-2018-0582 du 26/06/2018 à Gammaster (INB 147)
 Thème « visite générale »

Monsieur le directeur,

Dans le cadre de la surveillance des installations nucléaires de base prévue aux articles L. 596-1 à L. 596-13 du code de l'environnement, une inspection de l'INB 147 a eu lieu le 26 juin 2018 sur le thème « visite générale ».

Faisant suite aux constatations des inspecteurs de l'ASN formulées à cette occasion, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui en résultent.

Synthèse de l'inspection

L'inspection de l'INB 147 du 26 juin 2018 portait sur le thème « visite générale »

Les inspecteurs ont examiné par sondage les résultats des contrôles et essais périodiques. Ils ont effectué une visite de l'installation et de la casemate et ont procédé à une mise en situation de l'exploitant avec la réalisation d'un essai du groupe électrogène de secours utilisé en gestion de crise. Ils ont également vérifié la formation des personnels à la radioprotection et à la gestion de crise et ont noté l'implication du directeur exécutif dans la déclinaison de ces formations.

Au vu de cet examen non exhaustif, l'ASN considère que l'exploitant maîtrise la radioprotection de son installation. Toutefois, des améliorations sont attendues en termes de formalisation des procédures mises en œuvre concernant la maintenance du groupe électrogène qui constitue une activité importante pour la protection des intérêts.

A. Demandes d'actions correctives

Contrôles et essais périodiques

A la demande des inspecteurs, vous avez procédé à la réalisation de l'essai de fonctionnement mensuel du groupe électrogène de secours nécessaire en cas de perte de l'alimentation électrique. Cet équipement est

classé de sûreté. Vous avez cependant indiqué ne pas avoir rédigé de procédure d'essais pour cet équipement.

A 1. Je vous demande de rédiger et me transmettre la procédure d'essai du groupe électrogène de secours.

B. Compléments d'information

Incendie

Lors de la visite de l'installation vous avez précisé que vous changeriez les portes coupe-feu de l'installation pour la fin du premier trimestre 2019 ; comme cela a été réalisé sur l'installation de Marcoule pour prendre en compte le caractère coupe-feu des portes.

B 1. Je vous demande de me transmettre le procès-verbal de recette des portes coupe-feu remplacées.

C. Observations

Incendie

Lors de la visite de l'installation, les inspecteurs ont noté l'évacuation des palettes de déchets combustibles qui avaient été entreposées temporairement dans le hangar d'entreposage des produits traités.

C 1. Il conviendra de veiller à la maîtrise du volume et de l'emplacement de l'entreposage de ces déchets combustibles et électroniques en attente d'évacuation.

Vous voudrez bien me faire part de vos observations et réponses concernant ces points, incluant les observations, dans un délai qui n'excédera pas deux mois. Je vous demande d'identifier clairement les engagements que vous seriez amené à prendre et de préciser, pour chacun d'eux, une échéance de réalisation.

Je vous prie d'agréer, monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

**L'adjoint au chef de la division de Marseille de
L'Autorité de sûreté nucléaire,**

Signé par

Pierre JUAN